



5

Patrimoine culturel & développement local

Lettre d'information : novembre 2011

EDITO Hommage de Emmanuelle Robert et Lazare Eloundou Assomo du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à M. Jean-Michel Moulod, Député Maire de Grand Bassam, un ardent défenseur du patrimoine



Cinq jours après notre départ de la ville de Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, nous apprenions avec une profonde tristesse le décès accidentel de Monsieur Jean-Michel Moulod, son député-maire, survenu le samedi 15 octobre 2011. Homme d'engagement, ardent défenseur du patrimoine de sa commune, Jean-Michel était également notre ami personnel. C'est le cœur serré que nous nous remémorons les journées de travail passionnées passées ensemble à Grand-Bassam, et l'accueil si chaleureux qu'il nous a réservé. Nous souhaitons avant tout lui rendre hommage, au nom de l'ensemble des participants au séminaire, et présenter nos condoléances les plus attristées à sa famille, ses amis et ses proches.

Né en 1942 à Moossou, village situé à proximité de Grand-Bassam, Jean-Michel Moulod obtient son diplôme d'ingénieur à l'Ecole des Travaux publics (Abidjan) puis à l'Ecole des Ponts et Chaussées (Paris). Il fait ses premières armes au Bureau National d'Etudes techniques et de développement (BNETD) avant de diriger le port de San-Pédro de 1973 à 1981. Nommé directeur général du port autonome d'Abidjan en 1981, il assure cette fonction jusqu'en 1998. Il est ensuite Ministre des infrastructures économiques de 1998 à décembre 1999. Elu député en 2000 puis maire de la commune de Grand-Bassam en 2001, il

était depuis lors un ardent défenseur du développement et du patrimoine de cette ville qui l'a vu naître.

L'engagement qui animait Jean-Michel Moulod depuis de nombreuses années est également le notre et celui de l'UNESCO : encourager les collectivités locales en Afrique à agir en faveur du patrimoine de leurs communes. C'est en décembre 2003 à Yaoundé, lors du sommet Africités organisée par le PDM, que nos chemins se sont croisés pour la première fois et que notre amitié et notre collaboration se sont forgées. Lors de la session spéciale sur le thème « villes africaines et patrimoines » l'ambition était forte : sensibiliser les maires à la valeur de leur patrimoine, au potentiel de développement qu'il représente pour les villes africaines et au rôle que ceux-ci peuvent jouer pour identifier, protéger et valoriser ce patrimoine. A travers cet atelier fondateur qui se conclut par l'adoption de la Déclaration de Yaoundé, l'UNESCO et ses partenaires lançaient un signal fort : l'Etat et les collectivités locales doivent coopérer dans les politiques patrimoniales. La session a marqué aussi l'émergence d'un réseau qui s'est depuis lors développé, réseau associant directeurs du patrimoine, élus et techniciens de collectivités locales et professionnels du patrimoine et de l'urbain. Cette rencontre fut aussi pour Jean-Michel Moulod un élément déclencheur dans le projet qui l'habita dès lors, sans relâche : œuvrer, aux côtés de l'Etat de Côte d'Ivoire, pour l'inscription de la ville historique de Grand-Bassam sur la Liste du patrimoine mondial.

Comment la situation a-t-elle évolué depuis Yaoundé ? Quel constat pouvons-nous tirer aujourd'hui ? Certes, des progrès significatifs ont été accomplis. La mobilisation du réseau international des maires francophones, dont la ville de Grand Bassam est membre, a été essentielle dans ce domaine, notamment à travers le soutien d'actions concrètes de sauvegarde et valorisation du patrimoine, et dans la conduite du projet « Patrimoine culturel et développement local ». La conscience des valeurs patrimoniales et culturelles a fait du chemin dans les villes africaines. Les collectivités locales elles-mêmes ont gagné en maturité, en compétences, et sont de plus en plus impliquées dans les efforts de préservation du patrimoine. En outre, des solutions innovantes ont été développées et sont aujourd'hui expérimentées : mise en place de dispositifs de gestion locale du patrimoine, intégration des valeurs culturelles dans les plans de développement communaux... Toutefois, il nous faut le reconnaître : aujourd'hui en Afrique, et malgré quelques exemples positifs qui doivent être salués, le patrimoine situés dans les collectivités locales n'est pas encore assez bien identifié, ni géré de façon satisfaisante. Face aux pressions constantes du développement, bien souvent les solutions apportées aux problèmes de conservation ou de gestion des biens patrimoniaux ne s'inscrivent pas dans la concertation. Trop souvent encore, les acteurs étatiques agissent seuls limitant l'efficacité de leurs actions. La formalisation des collaborations et la mise à disposition par l'Etat d'orientations et de guides, permettrait aux collectivités et aux membres de la communauté de mieux participer à la préservation du patrimoine.

Evoquant avec passion le patrimoine de Grand-Bassam, Jean-Michel aimait à nous rappeler que « les élus locaux doivent être les premiers défenseurs du patrimoine de leur commune, ancré dans l'histoire locale et dans le paysage urbain. Car le patrimoine est avant tout le fruit et l'expression d'un territoire, il reflète les valeurs d'une communauté, l'adaptation des hommes à leur environnement. Les hommes qui l'habitent, et les élus qui les représentent, en sont les premiers détenteurs. C'est à l'échelle locale que le patrimoine peut-être un réel levier du développement, à l'échelle locale encore que doivent s'élaborer les solutions pour répondre aux enjeux clés dans la gestion des sites ».

Le patrimoine est une responsabilité partagée, qui engage Etat, collectivités locales et communautés. Ce message fort que nous lègue Jean-Michel Moulod, mérite d'être relayé par tous, encore plus aujourd'hui, en mémoire de ce sage qu'il était et demeurera pour beaucoup d'entre nous.

LA VIE DU PROJET

Séminaire d'échanges entre élus. Grand Bassam, Côte d'Ivoire, 7-8 octobre 2011.

Organisé par la mairie de Grand Bassam dans le cadre du projet et en partenariat avec l'UVICOCI, ce séminaire a réuni des élus du Bénin, Mali, Sénégal, Mali, Mauritanie, Cap Vert et de la Côte d'Ivoire, ainsi que les Directions du patrimoine culturel de ces pays et les partenaires de formation.

A la séance solennelle d'ouverture, M. Maurice Kouakou BANDAMAN, Ministre de la Culture et de la Francophonie, a rappelé l'importance du patrimoine culturel dans la vie des territoires, en particulier comme facteur de cohésion sociale. Il a également exprimé la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de soumettre en janvier 2012 un dossier à l'UNESCO pour proposer l'inscription de la ville historique de Grand Bassam sur la Liste du patrimoine mondial. Dans ce sens, l'engagement de M. Jean Michel Moulod, Député-maire de Grand Bassam, a été souligné par l'ensemble des intervenants, notamment le Ministère de l'Intérieur représenté par le Directeur général des collectivités locales et l'UVICOCI, représentée par son Président, M. François Amichia, Maire de Treichville.

Lors des travaux les villes de Grand Bassam, de Gorée et de Saint-Louis au Sénégal, de Nikki et d'Ajda Ouéré au Bénin, de Djenné au Mali, de Oualata en Mauritanie et de Cidade Velha au Cap Vert, ont été invitées à présenter leur politique patrimoniale. A partir de ces expériences, les participants ont engagé un débat autour du partage des responsabilités entre les acteurs gouvernementaux et les collectivités locales dans le cadre d'actions conduites sur le patrimoine culturel.

Le thème du séminaire, "Systèmes de gestion des biens patrimoniaux urbains : quelles collaborations entre les acteurs gouvernementaux, les collectivités locales et les détenteurs traditionnels ?", appelait la nécessité de cette collaboration pour mieux servir le développement local durable.

Différents modes de gestion du patrimoine ont été évoqués : gestion traditionnelle (mosquées en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Mali, partie rituelle de la fête de la Gaani au Bénin), co-gestion (forêt sacrée d'Adja Ouéré au Bénin), gestion privée (manuscrits de Chinguetti en Mauritanie).

Tous les élus ont mis l'accent sur la démarche de gouvernance participative à adopter et qui est une clé fondamentale de la réussite des politiques locales : les représentants de la société civile, les détenteurs traditionnels et plus généralement les populations, doivent être constamment associés aux prises de décisions sur le patrimoine pour contribuer elles-mêmes à l'effort de perpétuation de la mémoire collective.

Le programme, la liste des participants, les conclusions et la synthèse des débats sont disponibles sur le site de l'AIMF à l'adresse :

<http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=10&event=74>

Ateliers à l'attention des élus et techniciens municipaux du Sénégal et du Cap Vert, Saint Louis du Sénégal, 12-16 décembre 2011.

Les dernières sessions de sensibilisation et formation pour élus et techniciens municipaux organisées dans le cadre du projet se tiendront à Saint-Louis du Sénégal, du 12 au 16 décembre 2011.

Organisés par l'Institut des Arts et Culture de Dakar, l'Association de Municipalités du Sénégal, la Direction du patrimoine culturel du Sénégal et en étroite collaboration avec la ville de Saint Louis, l'atelier accueillera une soixantaine de participants, représentants de collectivités sénégalaises et capverdiennes et partenaires du projet, mobilisés dans la réalisation du programme pédagogique.

Selon le format déjà expérimenté dans les autres pays, la session de sensibilisation des élus aura comme objectif la construction d'un argumentaire en faveur de la préservation et mise en valeur du patrimoine au niveau local et la définition de lignes stratégiques d'orientation. Pour chaque commune, les secrétaires généraux et techniciens seront appelés à approfondir le travail engagé pour établir des avant-projets patrimoniaux.

La sélection des villes bénéficiaire, confiée à l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et à l'Association Nationale des Municipalités du Cap Vert (ANMCV) est en cours de finalisation.

EN BREF...MISSIONS, REUNIONS, INITIATIVES ...

Le Séminaire « Les villes africaines et leurs patrimoines », organisé par le Ministère français de la culture et de la communication le 11 octobre 2011 et le Musée du Quai Branly en partenariat avec l'AIMF, a été l'occasion pour présenter le projet « Patrimoine culturel et développement local » et en particulier la démarche du projet qui consiste à mettre les collectivités locales au cœur des actions sur le patrimoine de leurs territoires.

Le séminaire, ouvert par M. Stéphane Martin, Président de l'établissement public du Quai Branly et par M. Philippe Bélaval, Directeur général des Patrimoines, a réuni une cinquantaine de participants, professionnels du secteur public et privé.

Les résultats du projet à ce jour, une présynthèse des enquêtes et des réflexions à partir des sessions de sensibilisation et formations menées, ont été partagés avec le public lors de la conclusion du séminaire.

Cette communication est disponible sur le site de l'AIMF, à l'adresse :

<http://aimf.asso.fr/default.asp?id=13&theme=3&programme=22&projet=31>

Elle sera reprise dans les actes du séminaire publiés aux éditions Riveneuve.

Formation à distance sur le patrimoine : module sur les inventaires : "la démarche d'Inventaire général, une connaissance préalable à usages multiples"

Dans le cadre de l'initiative de formation continue à distance sur le patrimoine pilotée par la Direction générale des patrimoines (DGP) du Ministère français de la culture et de la communication (voir newsletter n.3), un module consacré aux inventaires a été élaboré et sera très prochainement mis en ligne sur le site du programme www.e-patrimoines.org.

Le Secrétaire Permanent de l'AIMF a été invité par la DGP à introduire ce module en particulier en rappelant le rôle capital des élus dans la protection, gestion du patrimoine de leurs territoires et les enjeux liés à ce domaine d'intervention. La connaissance des ressources patrimoniales locales peut faire également l'objet d'une démarche d'inventaire au niveau des communes.

Une version réduite de la formation sera disponible à partir du site internet de l'AIMF www.aimf.asso.fr.

L'annonce du cours complet, ouvert aux élus et agents des collectivités locales, ainsi que les modalités de participation, seront diffusés largement dans le réseau de l'AIMF en novembre 2011.



Comment l'UVICOCI a été associée à l'organisation du séminaire ? Pourquoi a-t-elle répondu favorablement ?

A la demande du maire de Grand Bassam l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) s'est mobilisée pour appuyer la ville dans l'organisation du séminaire.

Très concrètement elle a joué son rôle de « facilitateur » d'une activité portée par une ville membre et de « mobilisateur » des autres collectivités de Côte d'Ivoire, en informant les maires et en participant à la sélection des candidatures.

L'UVICOCI, en sa qualité de faîtière, se doit d'accompagner toute bonne initiative des communes. En outre, l'un de ses buts est la participation aux journées d'études, conférences séminaires, colloques ou congrès intéressant les villes et les communes affiliées et organisées par d'autres Associations ou organismes nationaux ou internationaux.

L'UVICOCI ne pouvait donc pas se mettre en marge de cette importante activité. La question de la gestion des biens patrimoniaux a toujours été au cœur des préoccupations des maires de Côte d'Ivoire. Ce séminaire de partage d'expériences était donc une belle opportunité pour comprendre comment les biens patrimoniaux sont gérés dans les autres pays.

Aussi, l'UVICOCI se doit d'échanger des informations et des expériences avec ses membres. Dans ce sens elle pourra diffuser les résultats du séminaire dans son réseau.

Trouvez-vous le sujet traité par le séminaire pertinent ?

Oui ! Le thème était très pertinent car il a permis de mettre l'accent sur les préoccupations des Maires. Il a également permis de mettre en évidence le rôle de toutes les parties prenantes à la gestion d'un patrimoine culturel, puis de dresser un canevas d'identification des biens patrimoniaux de nos cités.

Par ailleurs, et en raison de la démarche entamée par la ville de Grand Bassam qui nous accueillait, les participants ont pu mieux comprendre les impératifs et les enjeux d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aborder la question du patrimoine culturel signifie se questionner sur notre identité, celle de nos populations et sur les liens qui nous unissent. A travers une action culturelle concertée, qui requière du temps et qui s'inscrit sur le long terme, les maires sont amenés à ouvrir en faveur de la cohésion sociale.

Le séminaire a connu un grand succès et les participants, élus provenant de 6 pays, ont approuvé des recommandations importantes. L'UVICOCI s'approprie de cette thématique pour aller plus loin au niveau des collectivités de Côte d'Ivoire ?

Oui ! L'UVICOCI souhaiterait capitaliser les résultats du séminaire en faveur de toutes les collectivités territoriales de Côte d'Ivoire, notamment les communes.

Quel message souhaitez-vous adresser à nos lecteurs, à la mémoire de M. Jean-Michel Moulod ?

J'aimerais au nom du bureau de l'UVICOCI présenter mes vives condoléances à l'ensemble des maires francophones et aux maires ivoiriens.

Nous perdons, en effet, plus qu'un maire, mais un franc collaborateur, un frère.

Dans son action de premier magistrat de la ville, Jean-Michel MOULOD n'avait de cesse de poursuivre la réalisation des valeurs et des objectifs auxquels il tenait pour Grand-Bassam et ses concitoyens. Il était l'un des maires les plus engagés en Côte d'Ivoire sur la question du patrimoine culturel.

Nous espérons que son projet le plus ardent pour lequel il s'est tant investi, celui de voir la ville de Grand Bassam inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, pourra se réaliser, afin de perpétuer son œuvre, car il laisse derrière lui un héritage inestimable aux générations futures.



Ce programme, financé par l'Union Européenne et l'AIMF, est mis en œuvre en partenariat avec :

Association Internationale des Maires Francophones, Association Nationale des Communes du Bénin, Association Nationale des Municipalités du Cap Vert, Association des Municipalités du Mali, Association des Maires de Mauritanie, Association des Maires du Sénégal, Partenariat pour le Développement Municipal, Ville de Grand Bassam, Ville de Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Ville de Bamako, CRAterre, Institut supérieur des Arts et Culture de Dakar, Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises de Nouakchott, Université de Bamako, Ecole du Patrimoine Africain, Directions du patrimoine culturel de Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal et l' UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO).